

Comment soigner lorsque les bactéries résistantes aux antibiotiques?

ANTIBIORÉSISTANCE La résistance aux antibiotiques nous concerne tous. Le Valais déploie un plan cantonal pour mieux comprendre et pour lutter efficacement contre l'antibiorésistance. De bonnes pratiques freinent l'augmentation de ce phénomène.

PAR YANNICK BARILLON, JOURNALISTE RP

Les antibiotiques traitent de nombreuses infections provoquées par des bactéries transmissibles à l'homme. Or, de plus en plus souvent, les bactéries sont capables de s'adapter et de résister à l'action des antibiotiques. On parle d'antibiorésistance. Ce phénomène préoccupe, car il rend certains traitements plus difficiles voire impossibles. La Dre Gaud Catho, médecin adjointe du Service des maladies infectieuses de l'Hôpital du Valais, observe: «Il faut souvent combiner plusieurs thérapies face à des bactéries résistantes, car un seul antibiotique ne suffit plus.»

Mieux comprendre l'antibiorésistance

L'usage trop fréquent et inapproprié des antibiotiques favorise ce phénomène. A chaque utilisation, des bactéries capables de leur résister survivent. Le Centre suisse pour le contrôle de l'antibiorésistance révèle qu'en Suisse, plus de 4,4 millions d'emballages d'antibiotiques ont été vendus en 2022. «Après Genève, le Valais est le plus gros prescripteur suisse dans le secteur ambulatoire», précise la Dre Gaud Catho. Pour elle, il importe donc d'en faire un usage le plus rationnel possible: «Face aussi à la pénurie de nouveaux antibiotiques, des traitements courts sont recommandés sans conséquence négative pour le patient.» Mandaté par l'Etat, l'Unité cantonale des maladies transmissibles déploie un plan d'action pour mettre en œuvre la straté-

COMPRENDRE L'ANTIBIORÉSISTANCE

QUOI?

- ▶ Des bactéries résistent à l'action des antibiotiques
- ▶ Complique le traitement des infections bactériennes
- ▶ 300 décès par an en Suisse

CAUSES?



Surconsommation d'antibiotiques



Utilisation inutile d'antibiotiques dans l'agriculture



Patient qui ne suit pas la prescription



Mesures d'hygiène insuffisantes

COMMENT LUTTER?

-  Collecter des données pour mieux agir
-  Utilisation rationnelle des antibiotiques
-  Mesures de prévention des infections
-  Détection précoce des bactéries en labo
-  Politique nationale de lutte: StAR / Plan d'action cantonal



«RÉDUIRE LA DURÉE DES TRAITEMENTS ANTIBIOTIQUES, ET LEUR SPECTRE, LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE.»

D^{re} GAUD CATHO
MÉDECIN ADJOINTE DU SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES DE L'HÔPITAL DU VALAIS

gie nationale de lutte contre l'antibiorésistance: la stratégie StAR. Elle lance cette semaine une large enquête auprès des médecins pour dresser un état des lieux des connais-

ces et des prescriptions d'antibiotiques. «Avec ces données, nous pourrions mieux agir sur l'antibiorésistance», explique la Dre Gaud Catho. Pour le vétérinaire cantonal Eric Kirchmeier, «la médecine vétérinaire est en avance, les quantités d'antibiotiques ont diminué de moitié en Suisse, depuis 2012, notamment grâce à leur interdiction pour un usage préventif ou à des fins de stimulation de la croissance animale». Les contrôles stricts des consommations et prescriptions via une banque de données obligatoire, ainsi que la sensibilisation auprès des agriculteurs et vétérinaires valaisans ont porté leurs fruits. Il rassure: «Une bactérie résistante peut se transmettre

par contact direct avec un animal ou par l'ingestion d'aliments insuffisamment cuits, mais cette seule transmission ne pose en principe pas de problème clinique pour l'homme, au contraire d'une infection symptomatique qui elle serait ensuite plus difficile à traiter.»

Faire bon usage des antibiotiques

La Dre Gaud Catho rappelle que «les antibiotiques sont inutiles pour soigner des infections virales, telle que la grippe ou le rhume». Réduire la durée des traitements antibiotiques, et leur spectre, lutte aussi contre l'antibiorésistance. Elle pointe un autre défi: «Le changement de l'épidémiologie nécessite de mieux informer les médecins de l'évolution des recommandations, l'enquête cantonale nous aidera dans ce sens.» La Dre Gaud Catho invite aussi le patient à agir: «Évitez l'auto-prescription, ne consommez pas des antibiotiques qui vous restent, car ils risquent d'être inefficaces.» Les mesures d'hygiène, comme le lavage des mains, restent essentielles, car elles peuvent prévenir la transmission d'une bactérie résistante d'une personne à l'autre. ●

L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

L'ombudsman, à quoi sert cet organe?

L'ombudsman de la santé et des institutions sociales est au service des patients, des résidents, de leurs proches de même que du personnel des institutions sociales et sanitaires. Le patient ou les proches d'un patient qui seraient mécontents de la prise en charge par un professionnel de la santé ou une institution (que ce soit l'hôpital, une clinique, un EMS, un CMS ou une institution sociale) peuvent s'adresser à l'ombudsman pour obtenir des renseignements complémentaires. Le domaine de la santé est en effet un domaine particulièrement complexe. Le patient ou les proches concernés seront guidés vers le bon interlocuteur. Il leur sera présenté les choix s'offrant à eux (médiation, procédure pénale, civile et/ou administrative). Ils seront tout d'abord orientés vers des services de médiation déjà existants. L'ombudsman de la santé et des institutions

sociales et sanitaires peut également proposer une médiation, si le cas s'y prête. Il s'agit d'une offre complémentaire à la résolution du litige. L'ombudsman est une plateforme générale d'orientation sans pouvoir décisionnel. Il est présent en soutien mais perd sa compétence dès qu'une procédure judiciaire ou administrative est ouverte. Il n'est également pas compétent pour les questions purement financières (notamment l'octroi ou le refus de prestations sociales, la contestation d'une facture) ni pour les conflits concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Le proche peut également signaler des dysfonctionnements de manière anonyme. L'ombudsman, tout en préservant son identité, pourra signaler la situation au Service de la santé publique pour qu'il y donne la suite utile. Les employés des institutions sociales et sanitaires

peuvent également dénoncer des situations de façon anonyme, sans crainte pour leur emploi. Le service de l'ombudsman est neutre et gratuit. Il exerce son activité en toute indépendance, dans des locaux qui lui sont propres. La confidentialité est garantie. Vous trouvez toutes les informations utiles sur le site internet www.ombudsman-vs.ch. Une permanence téléphonique est à disposition les mardis après-midi et les jeudis matin au 027 321 27 17.

Vous pouvez également poser vos questions par courrier électronique: info@ombudsman-vs.ch. ●



LUDVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN

INFO@OMBUDSMAN-VS.CH
TÉL. 027 321 27 17

PARTENAIRES

 DSSC Service cantonal de la santé publique
www.vs.ch/sante

 Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
www.promotionsantevalais.ch

 LIGUE PULMONAIRE VALAISANNE
LUNGENLIGA WALLIS
www.liguepulmonaire-vs.ch

POUR EN SAVOIR PLUS...

